Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le 17/11/2026
ID : 029-252901368-20261021-21102026_1-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

SIRCOB
CARHAIX PLOUGUER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Réunion ordinaire du 21 octobre 2026

NOMBRE DE MEMBRES	DATE DE LA CONVOCATION	N° DE LA DELIBERATION
En exercice : 26 Présents : 20 Votants : 18	13.10.2026	2026-033

OBJET DE LA DELIBERATION : Règlement intérieur du SIRCOB

Etaient présents (20) : Christian TROADEC, GOUBIL Didier, COGEN Dominique, COTTEN Daniel, FRAYSSE Alexandra, PAUL André, PRIGENT Eric, BLEUZEN Marguerite, RIOU Brendan, LALLOUET Michèle, COQUIL Yvon, PICHERIT Loïc, LE NOUVEL Sandra, GALARDON Georges, LE JONCOUR Philippe, DANIEL Pierre Yves, BOUDIAF Catherine, BOUCHEZ Guy.
Suppléants POHER CO : COTTY Stéphane, PHILIPPE Hervé.

Etaient excusés (5) : LE MOROUX Cédric, DUMONTEIL François, LE GUILLOU Louis Marie, PAGE Anthony, LE BORGNE Rollande.

Etaient absents (3) : LE DU Patrice, BRABAN Tugdual, EVEN Fabrice.

Le 21 octobre 2026 à 10 heures, le conseil syndical du SIRCOB régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi à la Mairie de CARHAIX PLOUGUER, sous la présidence de Monsieur Christian TROADEC, Président.

Annexe Projet Règlement intérieur SIRCOB 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-8 et L. 5211-1 ;

Considérant que les communautés de communes et syndicats intercommunaux doivent se doter d'un règlement intérieur dans les six mois suivant leur installation ;

Considérant que le conseil syndical du SIRCOB a été installé le 22 mai 2026 ;

Après discussion, le Comité syndical, à l'unanimité, décide d'adopter le règlement intérieur du SIRCOB tel qu'annexé à la présente délibération.

Le Président,
Christian TROADEC